

POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

Eductrade suit une politique de rejet complet et absolu (tolérance zéro) de toute forme de corruption, que ce soit dans le secteur public ou privé. À cette fin, nous avons établi des principes d'action et des règles de conduite (code d'éthique) que tous les employés, les membres de la direction, les cadres supérieurs, les fournisseurs et les contractants doivent respecter, indépendamment de la position ou de la fonction qu'ils occupent. Eductrade veille au respect des lois anti-corruption qui lui sont applicables et qu'elle a décrites dans le cadre de son Système de gestion des risques de corruption.

En outre, il existe des directives de conduite spécifiques pour les agents, intermédiaires, conseillers, partenaires et fournisseurs qui sont en relation avec Eductrade. Les procédures d'achat et de vente sont effectuées de manière correcte et transparente, en assurant la sélection appropriée des fournisseurs, la gestion et les contrats correspondants.

Pour la bonne communication de ces principes et normes d'entreprise, des lignes directrices de formation et de sensibilisation ont été établies pour la prévention de la corruption, qui doivent être adoptées, de manière obligatoire, par tous les employés. Dans le cadre de cette politique de prévention de la corruption, des règles et des contrôles ont été mis en place concernant l'offre et l'acceptation de cadeaux et d'invitations, qui sont à la disposition de tous les employés.

De même, et conformément au règlement intérieur d'Eductrade, les paiements dits de facilitation sont également rejetés, car ils peuvent être considérés dans certains cas comme des actes de corruption.

Il existe des canaux de communication à la disposition des employés d'Eductrade (<http://www.eductrade.com/fr/company-policy/>) par lesquels ils peuvent signaler de manière confidentielle à l'Organe de conformité les actes de corruption dont ils pourraient avoir connaissance du fait de leur activité professionnelle. Ces canaux garantissent, d'une part, l'interdiction des représailles à l'encontre des employés qui l'ont signalé de bonne foi et, d'autre part, le droit de défense de la partie signalée. L'organe de contrôle et de supervision de la conformité interne et de la lutte contre la corruption est responsable du contrôle et de la surveillance de la mise en œuvre et de l'exécution efficaces des contrôles de prévention de la corruption. Cet organe jouit d'une autorité, d'une indépendance et d'une autonomie totales dans l'exercice de ses fonctions.

En cas de non-respect de cette politique anti-corruption, Eductrade a mis en place un système disciplinaire pour prévenir les comportements délictueux qui s'écartent des dispositions de la loi et/ou enfreignent les règles ou procédures internes établies par l'entreprise, agissant comme un mécanisme d'exemplarité, de correction et de solution.

Eductrade s'engage à l'amélioration continue de son Système de gestion anti-corruption.